

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7680 SÉANCE DU 26 janvier 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Maude St-Onge	Greffière

ENTENTE-CADRE DE RELATION ENTRE LA NATION WENDAT ET
L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC

Attendu que l'Administration portuaire de Québec (« APQ ») et la Nation Wendat (« Nation ») collaborent depuis plusieurs années dans divers domaines d'intérêt commun;

Attendu que cette collaboration a notamment été encadrée par une entente-cadre intervenue entre l'APQ et la Nation (« Parties »), laquelle a été en vigueur du 6 janvier 2016 au 5 janvier 2023;

Attendu que les Parties souhaitent signer une nouvelle entente-cadre, pour une durée de cinq ans, afin d'encadrer leur collaboration en intégrant des mécanismes structurés de mise en œuvre, dans une démarche de réconciliation et d'engagement mutuel à entretenir une relation durable et privilégiée fondée sur des valeurs communes d'ouverture, de collaboration, de respect et de confiance au bénéfice des deux Parties tant sur le plan économique qu'environnemental (« Entente-cadre »);

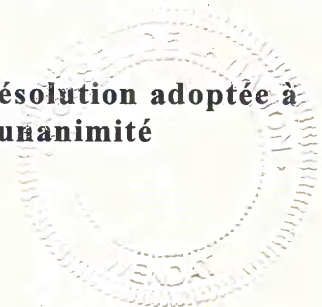
Attendu que cette Entente-cadre précise entre autres les rôles et responsabilités des Parties, établit les domaines de coopération, prévoit la création d'un comité conjoint de mise en œuvre et définit les modalités de financement nécessaires à son application.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026

Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7680 SÉANCE DU 26 janvier 2026

ENTENTE-CADRE DE RELATION ENTRE LA NATION WENDAT ET
L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane Picard, **appuyé** par le Chef familial René W. Picard, et **résolu** :

- **D'approuver** l'Entente-cadre de relation entre la Nation Wendat et l'Administration portuaire de Québec (« **Entente-cadre** »), telle que présentée au Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** »);
- **D'autoriser** le Grand Chef de la Nation Wendat à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, l'Entente-cadre;
- **D'autoriser** le directeur du Onyionhwentsïio' à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution et à mettre en œuvre l'Entente-cadre.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026

Résolution adoptée à
l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

